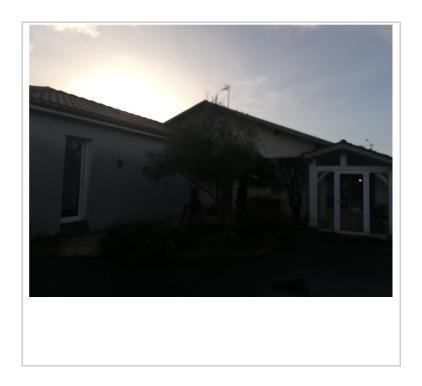


## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : AS06L21AR

Mission réalisée le 09/06/2022



## PROPRIÉTAIRE

M. HERLEDAN et Mme DEBAIGT Loïc et Ludivine 19 Impasse de la Trubesse 64320 IDRON

## **BIEN CONCERNÉ**

Maison 19 impasse de la Trubesse 64320 IDRON





## SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

DOSSIER N° AS06L21AR

Ce document ne peut être annexé seul à un acte authentique

**INFORMATIONS GÉNÉRALES** 

Type de bien : Maison Réf. cadastrale(s) : NC

Adresse : 19 impasse de la Trubesse

Date de construction : 1960

**64320 IDRON** Date d'intervention : **09/06/2022** 



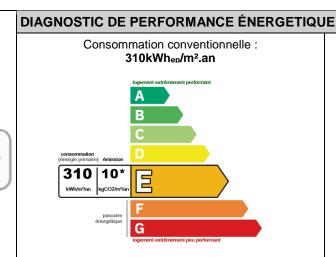
## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de Termites au niveau du bâti le jour de la visite.



### **CONSTAT AMIANTE**

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériau et produit contenant de l'amiante.



Validité du rapport : 05/12/2031

Estimation des émissions : 10kqeqCo2/m².an



Estimation des coûts annuels : entre 2055 € et 2781 € par an

Prix moyens des énergies indexées au 01/01/2021



## DIAGNOSTIC ELECTRICITÉ

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

## **ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**



Niveau sismicité 4 : OUI

Commune à potentiel radon de niveau 3 : NON

Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols : NON

Plan d'Exposition au Bruit (PEB) : NON

Inondation: NON

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN): OUI

AS06L21AR

Validité du rapport : 05/12/2024



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

## **DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS**

Localisation du ou des bâtiments

Descriptif du bien : Maison de plain pied avec une dépendance Désignation du ou des lots de copropriété : Maison

aménagée Adresse: 19 impasse de la Trubesse 64320 IDRON

Encombrement constaté : Meublée Nombre de Pièces : 22

Situation du lot ou des lots de copropriété Numéro de Lot :

Etage: Référence Cadastrale : NC Bâtiment: Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant

Porte: infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme. Escalier:

> NON Bâti: OUI Mitoyenneté:

Document(s) joint(s): Néant

## **DESIGNATION DU CLIENT**

Désignation du client

Nom / Prénom : M. Mme HERLEDAN et DEBAIGT Loïc et Ludivine

Qualité:

Adresse: 19 Impasse de la Trubesse

64320 IDRON

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité: Adresse:

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Aucun

## DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : AUREY Sébastien Raison sociale et nom de l'entreprise :

SA ATLANTIC CONTROLE

Adresse: siège: 50, rue Chapelet 64200 BIARRITZ

N° SIRET: 43010097400061 N° certificat de qualification : C2039

Date d'obtention : 05/10/2017

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT

17 rue Borrel 81100 CASTRES N° de contrat d'assurance : 191.283.921

professionnelle:

Date de validité du contrat

Organisme d'assurance

31/12/2022 d'assurance :

#### **RESULTATS**

Le présent examen fait état d'absence de Termites au niveau du bâti le jour de la visite.

AS06L21AR T

**GAN ASSURANCES** 





## IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
		Dépendance
Atelier	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - parpaings	Absence d'indices
	Plafond - Bac acier	Absence d'indices
Débarras	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - parpaings	Absence d'indices
	Plafond - Bac acier	Absence d'indices
Y I	Plancher - Béton	Absence d'indices
Dégagement	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
n°1	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
EI	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Wc n°1	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Salle d'eau	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Chambre n°1	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices



	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Séjour/Cuisine	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
n°1	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
1,03%	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
		RDC
	Menuiseries fenêtre - Aluminium	Absence d'indices
Veranda –	Parois - Crépi Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Bois de charpente Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
Pièce	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
7	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
<b>**</b>	Menuiseries fenêtre - Aluminium	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
Bureau	Plinthes - Bois	Absence d'indices
6	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Séjour/Cuisine	Menuiseries fenêtre - Aluminium	Absence d'indices
n°2	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Entrée	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Dégagement n°2	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices



	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Wc -	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
n°2	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
-	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Chambre	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
n°2	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Salle de	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
bains	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Salle d'eau/WC	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
d cad, we	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Chambre	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
n°3	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Parquet flottant	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Chambre	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
n°4	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
Chambre	Plancher - Bois	Absence d'indices
n°5	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - PVC	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices

AS06L21AR T



	1er étage						
Combles dépendance	Plafond - bois de charpente	Absence d'indices					
a periodice	Plancher - isolant	Absence d'indices					
Combles maison principale	Parois - Briques	Absence d'indices					
principale	Plafond - bois de charpente	Absence d'indices					
	Plancher - isolant	Absence d'indices					

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestations de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indices = absence d'indices d'infestations de termites.

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Néant

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

## Cas général :

Les parties d'ouvrages et éléments bois incorporés dans la structure du bâtiment (doublage des parois, espaces intérieurs des cloisons, gaines ou espaces techniques non visitables) ne sont pas contrôlés faute d'accessibilité, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de sondage destructif.

Les faces de bois des éléments de structure, de menuiserie, d'ornement en contact avec la maçonnerie ne sont pas vérifiés car non visibles et non accessibles par conception.

Les éléments recouverts ou inaccessibles (sol, mur, plafond) par du revêtement fixé ou collé, par du mobilier pondéreux ne sont pas examinés par manque d'accessibilité.

## <u>Autre cas spécifique à la mission :</u>

Les lambourdes dans les combles recouvertes d'isolant.



## G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. Examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensembles des éléments de bois ;

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtements de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides-sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. Sondage mécanique des bois visibles et accessibles : Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois.

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et, si nécessaire, destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé:

Poinçon, échelle, lampe torche...

## CONSTATATIONS DIVERSES

Dégragations dues aux insectes à larves xylophages sur les bois de charpente de la maison principale

Présence de trous d'émergence de Vrillettes (larves xylophages) au niveau de la porte de la chambre et atelier de la dépendance.

Nous notons la présence d'injecteurs de traitement au niveau des bois de charpente de la maison. En l'absence de document attestant que ce dernier a été réalisé par un professionnel, il appartient aux intéressés de s'assurer de sa bonne réalisation et de son efficacité.

NOTE Les indices d'infestations des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

#### NOTES ET MENTIONS

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **08/12/2022**.

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Note 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

Note 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Note 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Note 4: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES .



## **DEVOIR DE CONSEIL**

Le département étant classé infesté par arrêté préfectoral, il est recommandé d'éviter le stockage de bois à même la terre ou contre un bâtiment, d'empêcher les infiltrations d'eau et de combattre l'humidité. Il convient d'être conscient de la soudaineté possible d'une infestation.

- En cas de travaux, vu le niveau d'infestation du département, il est conseillé de faire réaliser un traitement du bâti (également si le bien a fait l'objet d'un traitement qui n'est plus sous garantie).
- En cas d'indices d'infestation de termites sans présence d'individus et en l'absence de traitement curatif sous garantie, prévoir une surveillance régulière ou une action de traitement adéquat.
- En cas de présence de termites, mettre en œuvre une action curative après déclaration en mairie (Cf note 2).

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

ATLANTIC CONTROLE

50 Rue Chapelet 64200 BLARRITZ Tel 05 59 52 20 93 Fax 05 59 42 05 65 Référence: ASO6L21AR T

le: **09/06/2022** Fait à: **BIARRITZ**, Visite effectuée le : 09/06/2022 Durée de la visite : 3 h 00 min Nom du responsable : DELAYRE Laurent

Opérateur : Nom : AUREY Prénom : Sébastien

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1: Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200; NOTE 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R.133-3 du Code de la Construction

NOTE 3 : Conformément à l'article L.271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	AS06L21A
Date de réalisation	09/06/2022

Localisation du bien
19 impasse de la Trubesse
64320 IDRON

Section cadastrale
000 BN 286

Latitude 43.300567 - Longitude -0.309886

Désignation du vendeur

HERLEDAN et DEBAIGT Loïc et Ludivine

Désignation de l'acquéreur

Données GPS

	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES								
	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 4 - Moyenne		EXPOSÉ **	-					
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	-					
	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols	NON EXPOSÉ **	-						
PPRn	Inondation	NON EXPOSÉ **	-						
	INFORMATIONS PORTÉES À CO	ONNAISSANCE							
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ⊟.AN)	Informatif (1)	EXPOSÉ **	-					
	PLAN D'EXPOSITION AU BI	RUIT (PEB)							
	Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de IDRON								
-	- Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Informatif NON EXPOSÉ ** -								

<sup>\*\*</sup> Réponses automatiques générées par le système.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Extrait Cadastra

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Annexes : Arrêtés

<sup>\*</sup> Document réalisé en ligne par **ATLANTIC CONTROLE** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'inter		ère, les aléas connus ou prévisibles qui n immobilier, ne sont pas mentionnés pa		s documents d'information pré	ventive et concerner le
Cet état est établi sur la base des inform		ition par arrêté préfectoral			
n° 2011-076-0036  Adresse de l'immeuble		du 17/03/2011 Cadastre	mis a	a jour le	
19 impasse de la Trubesse		000 BN 286			
64320 IDRON					
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préver	ntion de risques naturels (P	PRN)		
> L'immeuble est situé dans le périmèt prescrit		anticipé 🔲	approuvé	date	<sup>1</sup> oui ☐ non ✓
<sup>1</sup> si <b>oui</b> , les risques naturels pris en c	compte sont liés à :	autres			
inondation	crue torentielle	mouvements de terrain	avalanches	sécheresse / a	argile 🗌
	montée de nappe	feux de forêt	séisme		olcan
> L'immeuble est concerné par des pre		ans le règlement du PPRN			<sup>2</sup> oui ☐ non ✓
<sup>2</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été re	éalisés				oui non
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préver	ntion de risques miniers (Pl	PRM)		
> L'immeuble est situé dans le périmèt			. —		<sup>3</sup> oui ☐ non ✓
prescrit		anticipé 🔃	approuvé	date	
<sup>3</sup> si <b>oui</b> , les risques miniers pris en co	ompte sont lies a : <b>nouvements de terrair</b>	ı			
> L'immeuble est concerné par des pre					<sup>4</sup> oui  non ✓
<sup>4</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été re	•	and to regionneme du 1 1 1 tim			oui non
·			(DDDT)		
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans le périmèt					<sup>5</sup> oui  non ✓
<sup>5</sup> si <b>oui</b> , les risques technologiques p	•	**			oul non
effet toxique	effet thermique	effet de surpression	projection	risque indu	striel
> L'immeuble est situé dans le périmèt	tre d'exposition aux risq	ues d'un PPR <b>T approuvé</b>		_	oui non 🗸
> L'immeuble est situé dans un secteu	r d'expropriation ou de	délaissement			oui 🔲 non 🗸
> L'immeuble est situé en zone de pres	•				<sup>6</sup> oui ☐ non ✓
<sup>6</sup> Si la transaction concerne un loge				1	oui non
<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas ainsi que leur gravité, probabilité et ci			iels l'immeuble est exposé		oui non
Situation de l'immeuble au regard	1 7 2				
> L'immeuble est situé dans une comm	-	-			
zone 1 très faible	zone 2 faible	zone 3 modérée	zone 4 moyenne	. 🗸	zone 5
Situation de l'immeuble au regard			moyenne		ione
> L'immeuble se situe dans une comm					oui non 🗸
Information relative à la pollution o					0 0
> Le terrain se situe en secteurs d'infon		S)		NC*	oui non 🗸
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représenta		<b>-</b> ,			
Information relative aux sinistres in					
> L'information est mentionnée dans l'a		strophe naturelle, minière ou te	chnologique		oui 🗸 non 🗌
Extraits des documents de référence		átat et permettant la locali	sation de l'immeuble au	rogard dos risques i	
Extraits des documents de reference	e joints au present (	Carte Sismicité, Carte Inonda		regard des risques p	ons en compte
		Carte Sistricite, Carte monda	uon		
Vandaur Agguérous					
Vendeur - Acquéreur Vendeur	HERLEDAN et DEBAI	GT Loïc et Ludivine			
Acquéreur		_ : _ 5.0 0. Eug. //// 0			
·	00/00/0000			Fig. do . or P. P. C	00/40/0000
Date	09/06/2022			Fin de validité	09/12/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture: Pyrénées-Atlantiques

Adresse de l'immeuble : 19 impasse de la Trubesse 64320 IDRON

En date du: 09/06/2022

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	
Inondations et coulées de boue	08/08/1992	09/08/1992	23/06/1993	08/07/1993	
Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	20/08/1993	03/09/1993	
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	
Inondations et coulées de boue	17/06/2013	20/06/2013	28/06/2013	29/06/2013	
Inondations par remontées de nappe phréatique	17/06/2013	20/06/2013	28/06/2013	29/06/2013	
Inondations et coulées de boue	24/01/2014	26/01/2014	27/02/2014	01/03/2014	
Inondations et coulées de boue	12/06/2018	12/06/2018	22/10/2018	03/11/2018	
Inondations et coulées de boue	09/12/2021	12/12/2021	16/12/2021	17/12/2021	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Etabli le :

Vendeur : HERLEDAN et DEBAIGT Loïc et Ludivine Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

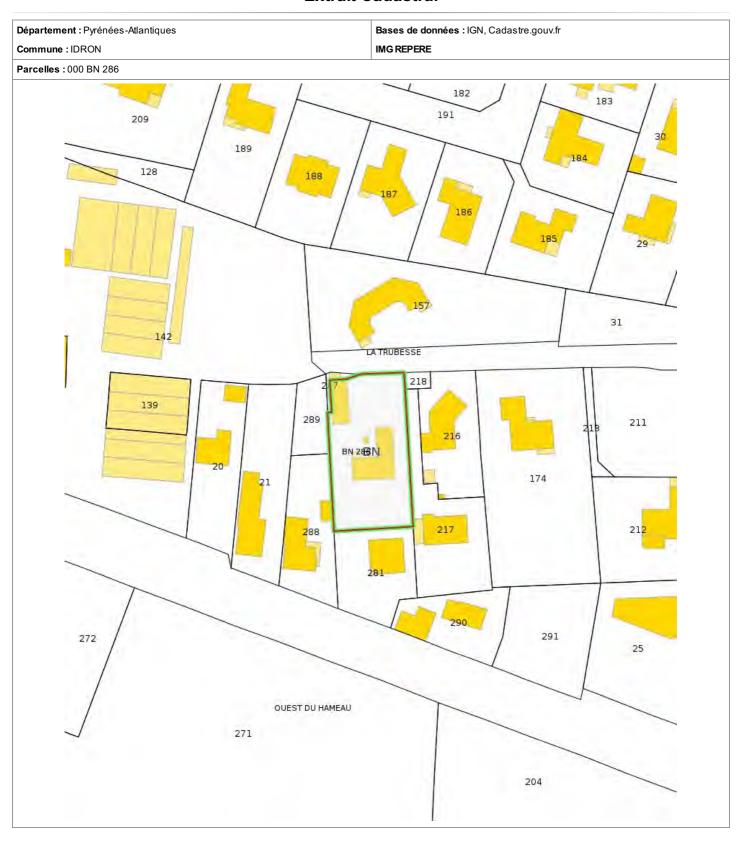
#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

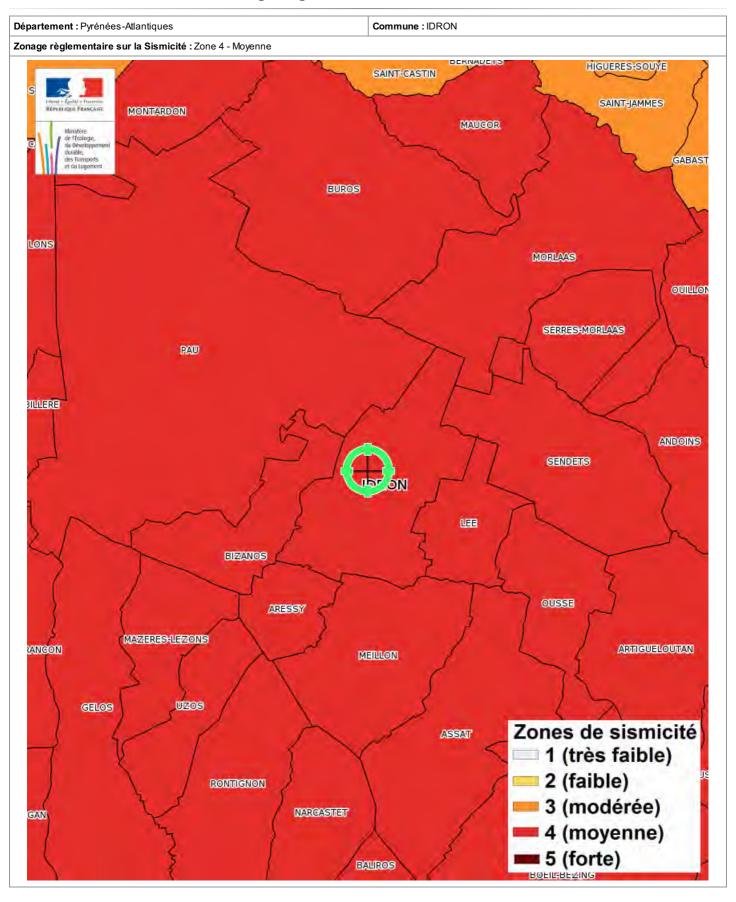
Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

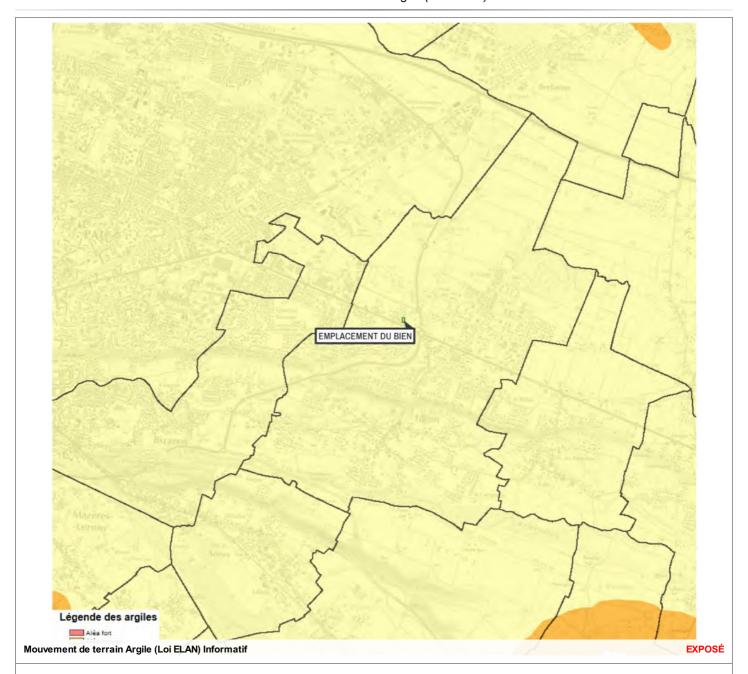
## **Extrait Cadastral**



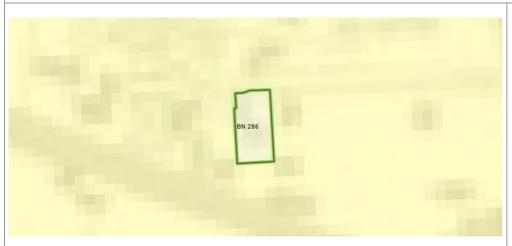
## Zonage règlementaire sur la Sismicité



**Carte** *Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)* 



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

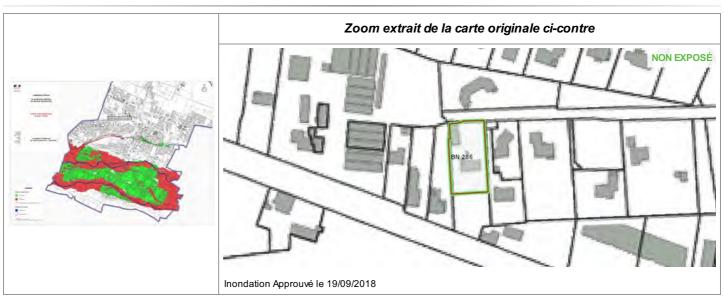


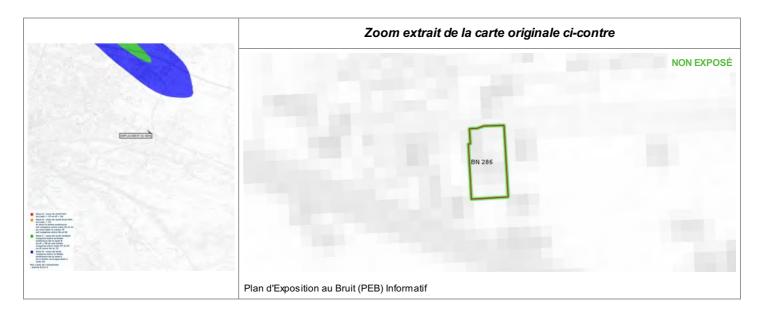
## Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM



\*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Annexes
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé





## **Annexes**

Arrêtés



#### PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

#### ARRETE PREFECTORAL nº 2011-066-0028

CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

> ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

#### Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125.23 à R 125-27 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

VU l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et téchnologiques majeurs

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

#### ARRETE:

Article 1er: L'obligation prévue au 1 et II de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique, à compter du 1er mai 2011, dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Toute correspondance doit dire videntile sous forms repersonnelle à Mondeur le Préfet du Pyrémet-Atlantiquel

Z, BUE MARÉCHAL JOFFRE 54021 PAU CEDEX, TEL. 03-59-96-24-34- IELÉCOPIE 05-99-96-34-99
prefectuer@pyrenest-atlantiques.guav.fr - die latertel - www.pyrenest-atlantiques.guav.fr

## Annexes

Arrêtés

Chaque dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet de la préfecture.

Article 3 : La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Bayonne, Monsieur le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à PAU le.

- 9 MARS 2011

Le Préfet,

Prayçois-Xavier CECCALDI

#### **Annexes**

Arrêtés



#### PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

#### ARRETE PREFECTORAL nº 2011-076-0036

CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

#### ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'ELABORATION DE L'ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

#### Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général collectivités territoriales;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret nº 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique;

Vu le décret nº 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

Vn le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Va l'arrêté préfectoral n° 2011066-0028 du 9 mars 2011 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

#### ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques pour l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers situés dans les communes dont la liste est annexée à l'arrêté préfectoral sus-visé sont consignés, pour chaque commune, dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Chaque dossier comprend:

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques auxquels la commune est

Tonic correspondence doil site advisses note forme imperionnelle e Magneur le Prefet des Pyrine «Allandiques, 2, RUE MARÉCHAI, JOFRE 64021 PAU CEDEX, TEL. 05 29 96 24 24 - TELÉCOPIE 05 19 97 74 99 professionnéllypronoce-adaptiques genvier sur la terrete i www.pyronecs-atlantiques.genvier.

## **Annexes**

Arrêtés

exposée sur tout ou partie de son territoire,

- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- la cartographie des zones exposées ou réglementées,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune,
- La transcription cartographique du nouveau zonage sismique,
- La liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site internet des services de l'Etat en Pyrénées-Atlantiques.

Article 2 : Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 3 : Une copie du présent arrêté et le dossier d'information propre à chaque commune sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires .

Le présent arrêté sera affiché dans chaque mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-atlantiques.

Article 4: Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne, Monsieur le Sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Pau, le

1 7 MARS 2011

Le Préfet

François-Xavier CECCALDI

## **Annexes**

Arrêtés

Mise à jour le 6 avril 2022	Code INSEE	COMMUNES	PPR INGNDATIONS	PPR MOUVEMENT de TERRAÍN	PPR AVALANCHES	PPR SUBMERSION MARINE	PPRT	ZONAGE SISMIQUE
	54242	GESTAS						4
		GÉUS d'ARZACO						- 2
		GEUS 4 OLORON						4
		GOÉS GOMER	-					4
	STATE AND LOCATIONS	GOTEIN-LIBARRENX						4
		GUETHARY	100					3
	a monthly group document	GUICHE	A					-5
	The second second	GUINARTHE-PARENTIES GURMENCON						4
	64253	A right for sometimes and the second						4
		HAGETAUBIN						3
	54255	HALSOU	P					3
		HASPARREN	-					4
	64257 64258	HAUX da BOSDARROS					-	4
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	HÉLETTE						4
LEGENDE	64260	HENDAYE				A		3
District Lands		HERRERE						4
RISQUES NATURELS : PPR: Plan de Prévention des Risques		HIGUERE-SOUYE HOPITAL (FOR ION (L')						3
P   prescrit		HÖPITAL SAINT-BLAISE (L')						4
A: approuvé		HOSTA						4
R : Révision		HOURS						4
Séisme :	64267	IBAROLLE IDAUX-MENDY						4
2 zone de sismicitó faible	- Contractor	IDRON	A					4
3 . zone de sismicité modérée	64270							- 4 -
4 : zone de sismicité moyenne		IHOLDY						4
	Later regular after a literature	ILHARRE						4.
RISQUES TECHNOLOGIQUES :		IRISSARY IROULÉGUY						4
P.P.R.T.: Plan de Prévention	the second second	ISPOURE	P					4
des Risques Technologiques	Annual Property Conde	ISSOR						- 4
P prescrit	The second second	ISTURITS						4
A: approuvé		ITXASSOLI IZESTE	A	_				4
	The second second	JASSES						4
		JATKOU	A					3
	64283			-				4
		JURANÇON JUXUE	A					4
		LAA-MONDRANS						3.
	64287	Address to the second s						4
	The second second	LABASTIDE-CÉZÉRACO	A					4
		BASTIDE-CLAIRENCE (LA) LABASTIDE-MONRÉJEAU						3
		LABASTIDE-VILLEFRANCHE						3
		LABATMALE						4
		LABATUT-FIGUIERES						3
	the same of the same	LABETS-BISCAV LABEYRIE						3
		LAGADÉE						3
	64297	LACARRE						4
	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	LACARRY-ARHAN-CHARRITTE de HAUT						4
		LACOMMANDE LACO-AUDEJOS	A					3
	CHARLES ON	LAGOR	- ^				A	4
	and an arrangement of	LAGOS	A					-4
							200	

## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



Réalisé en ligne\*\* par Media Immo ATLANTIC CONTROLE Pour le compte de Numéro de dossier AS06L21A Date de réalisation 09/06/2022

Localisation du bien 19 impasse de la Trubesse

64320 IDRON

Section cadastrale BN 286

> Données GPS Latitude 43.300567 - Longitude -0.309886

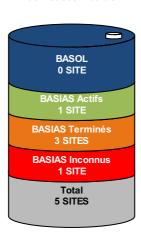
Désignation du vendeur | HERLEDAN et DEBAIGT Loïc et Ludivine

Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de 200m autour du bien

BASOL 0 SITE 0 SITE **BASIAS Terminés** 0 SITE **BASIAS Inconnus** 1 SITE Total 1 SITE

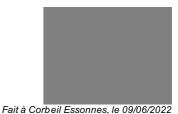
Dans un rayon entre 200m et 500m du bien



#### Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

- o site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié
- 6 sites industriels et activités de service sont répertoriés par BASIAS.
- ♠ 6 sites sont répertoriés au total.



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

#### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (EPRS) ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

#### Doit-on prévoir de prochains changements ?

<u>Oui</u>: En application du <u>Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015</u> prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de <u>Secteurs d'Information sur les Sols</u>, plus communément appelés les <u>SIS</u> et seront intégrés à l'<u>ERP</u>.

#### Dans quels délais?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

#### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

#### Que signifient BASOL et BASIAS ?

BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

#### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

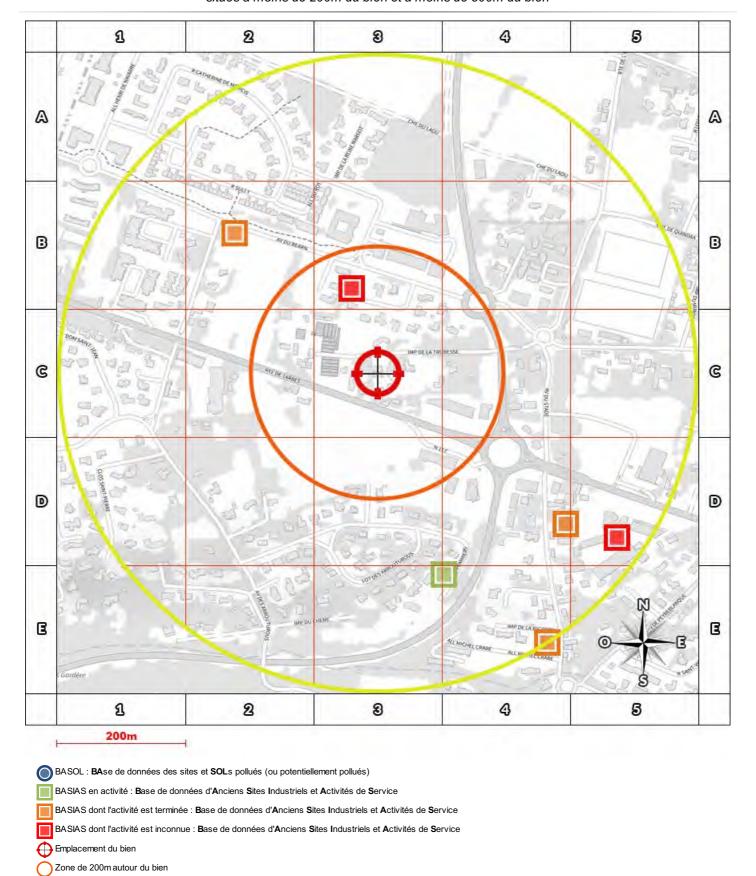
## Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

#### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

**Cartographie des sites** situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 🔘 📑



Zone de 500m autour du bien

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
ВЗ		Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	IDRON	137 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
	Galvez François Atelier de peintures pour voitures	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules)	IDRON	310 m
E4	Le Boeuf Jean-Luc Menuiserie, ébénisterie	Fabrication d'emballages en bois,Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis	IDRON	331 m
114	Sepe Laurent Tôlerie, peinture automobiles	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules)	IDRON	376 m
	Ef (direction des carburants du sud-ouest) station-service	Dépôt de liquides inflammables (D.L.l.),Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	IDRON	452 m
E4	NIN Frères Station service	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	IDRON	497 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
	Aucun site non localisé	

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	AS06L21A
Date de réalisation	09/06/2022

Localisation du bien | 19 impasse de la Trubesse

64320 IDRON

Section cadastrale BN 286

Données GPS | Latitude 43.300567 - Longitude -0.309886

Désignation du vendeur
HERLEDAN et DEBAIGT Loïc et Ludivine
Désignation de l'acquéreur

#### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

#### **GÉNÉALOGIE**

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

#### **QUALITÉ DES DONNÉES**

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

#### SOMMAIRE

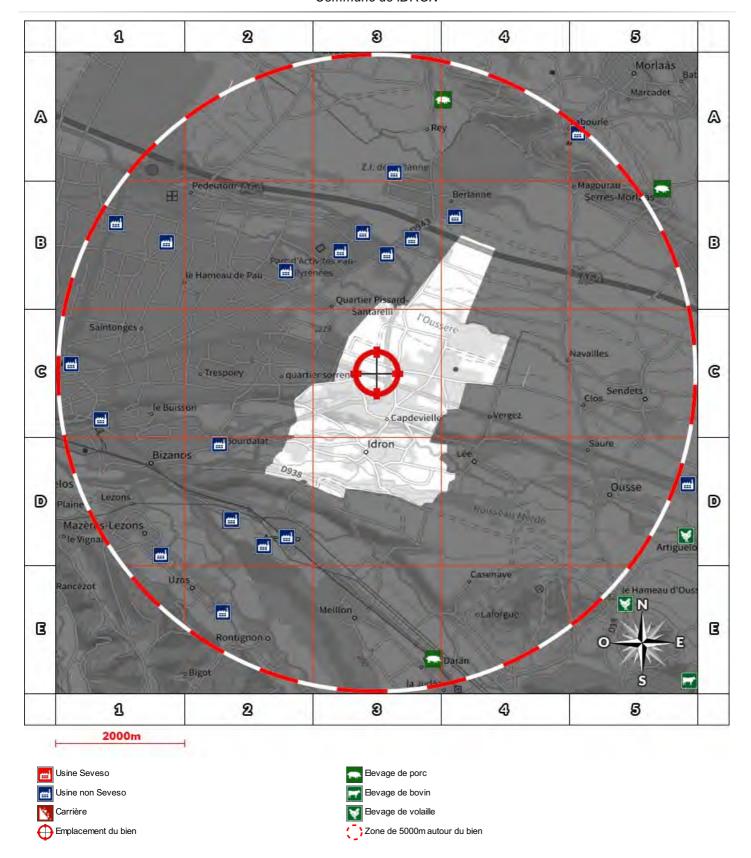
Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Cartographie des ICPE

Inventaire des ICPE

<sup>\*</sup> Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

<sup>\*\*</sup> Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

# Cartographie des ICPE Commune de IDRON



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos 🔠, 📺, 🐚, 🥿, 📻 et 💓.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

Commune de IDRON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale	
	ICPE situeés à moins de 5000m du bien					
	Aucun ICPE à moins de 5000m du bien sur la commune IDRON					

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seves o Priorité Nationale	
ICPE situeés à plus de 5000m du bien				
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune IDRON				

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	AS06L21A
Date de réalisation	09/06/2022

Localisation du bien | 19 impasse de la Trubesse

64320 IDRON

Section cadastrale BN 286

**Données GPS** Latitude 43.300567 - Longitude -0.309886

Désignation du vendeur
HERLEDAN et DEBAIGT Loïc et Ludivine
Désignation de l'acquéreur

<sup>\*</sup> Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT		
	Non exposé	000 BN 286

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Cartographie

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes

## Etat des nuisances sonores aériennes

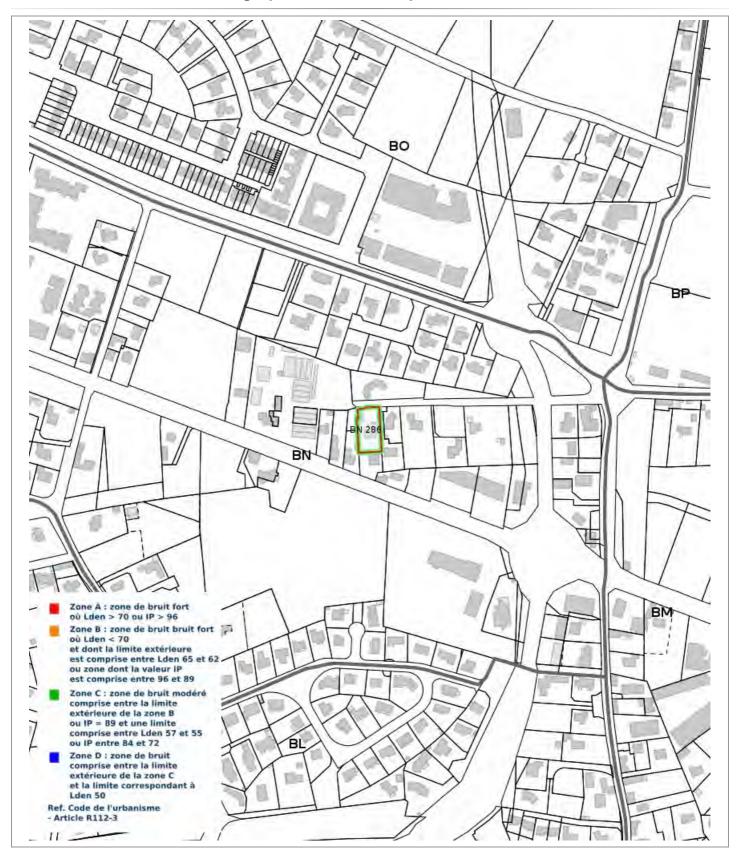
En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au b	ruit constituent des servitudes d'urbanism	e (art. L. 112-3 du code de l'urba construction immobilière.	anisme) et doivent à ce titre	ê être notifiées à l'occasi	on de toute cession,
Cet état est établi sur la base des inform		té préfectoral			
n°		du	mis à jo	our le	
Adresse de l'immeuble 19 impasse de la Trubesse	Cadastre BN 286				
64320 IDRON	3.0.255				
Situation de l'immeuble au regard	d'un ou plusieurs plans d'expo	sition au bruit (PEB)			
■ L'immeuble est situé dans le périmè		, ,			<sup>1</sup> oui  non ✓
·	_		_		
1	révisé 🗌	approu	ıvé 📗	date	
<sup>1</sup> si <b>oui</b> , nom de l'aérodrome :					
> L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux d'insonorisat	on			<sup>2</sup> oui  non ✓
					0 0
<sup>2</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été r	éalisés				oui non
■ L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un autre PFR				<sup>1</sup> oui
E Eliminousio detendo dano lo polimo	ao dan adao i Eb				our non v
	révisé 🗌	approu	ıvé 🗌	date	
<sup>1</sup> si <b>oui</b> , nom de l'aérodrome :					
Situation de l'immeuble au regard	du zonage d'un plan d'exposit	ion au bruit			
> L'immeuble se situe dans une zone d			- 3		- 1
zone A <sup>1</sup> forte	zone B <sup>2</sup> forte		zone C <sup>3</sup> modérée	Z	cone D <sup>4</sup>
.5.15	.5.15				
1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)					
<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entr	e Lden 65 et 62)				
<sup>3</sup> (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice L	den choisie entre 57 et 55)				
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice	Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aéroc	romes mentionnés au l de l'article 1609 quat	tervicies A du code général des impô	ôts (et sous réserve des disposition	ons de l'article L. 112-9 du
code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de d	crénaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation ré	glementaire sur l'ensemble des plages hora	aires d'ouverture).		
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient d	de retenir la zone de bruit la plus importante.				
Documents de référence permettar	nt la localisation de l'immeuble	au regard des nuisand	ces prises en compt	e	
Consul	Itation en ligne sur https://www.geo			peb	
	Plan disponible en Pre	efecture et/ou en Mairie de I	IDRON		
Vendeur - Acquéreur					
Vendeur	HERLEDAN et DEBAIGT Loïc et Lu	ıdivine			
Acquéreur					
·			_		
Date	09/06/2022		Fir	n de validité	09/12/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèv ement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



## PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONEB	20NEC	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immenbles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne penyent etre localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pa	s d'entrainer l'un	plantation de population permanente	
Equipements publics on collectifs	s'ils soul nécessa aéronautique ou înc populations	lispensables aux		
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil dejà urbanise et desservi par equipements publics sous reserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONEC	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le remouvellement urbain des quartiers ou villages existants	si elles n'envaînem pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances souvres			

Cons	TRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTAN	ţ.
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non amorisé

© DGAC 2004



## SYNTHESE DES ATTESTATIONS

## RAPPORT N° AS06L21AR

## Attestation sur l'honneur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent DELAYRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates référence indiquée sur chacun des dossiers).
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000€ par sinistre et 500 000€ par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent DELAYRE Gérant





## Attestation d'assurance



## ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

## ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, GAN ASSURANCES, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG - 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

: AAC AGENCE ATLANTIC CONTROLE Nom ou raison sociale

Adresse ou Siège Social : 50 rue chapelet

64200 BIARRITZ

est titulaire d'un contrat d'assurance n°191.283.921, à effet du 01/08/2019, par l'intermédiaire de AGENCE BAYONNE SAINT ANDRE - code A16410 - n° ORIAS 17005133, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

	Usage des locaux		
Nature des prestations	Habitation	Professionnel	
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	OUI	
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	OUI	
Pré diagnostic amiante	OUI	OUI	
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	NON	
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON	
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	OUI	
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	OUI	
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	OUI	
Diagnostic d'assainissement	OUI	NON	
Etat relatif à la présence de termites	OUI	OUI	
Etat relatif à la présence de mérule	OUI	OUI	
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON	
Etat parasitaire (autres que termites et mérules)	OUI	OUI	
Diagnostic légionellose	NON	NON	
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	OUI	OUI	
Etat des lieux (Loi SRU)	OUI	OUI	
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	OUI	OUI	
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	OUI	OUI	
Détermination des millièmes de copropriété	OUI	OUI	
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	OUI	
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	OUI	
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON	
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	OUI	OUI	
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON	

mpagnie française d'assurances « tide elassurances » Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entérement versé) » RDS Parie 542 053 797 » APE « 5512Z Siège social 18-10, me d'Astrag – 75005 Parie - Tél. - 01 70 94 20 00 <u>aven quin fr</u>

ègie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Pleudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterne - É-mail : reclamation@gan.fr







ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	OUI	OUI
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	OUI	OUI
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	OUI	OUI
Thermographie (outil de mesure)	OUI	OUI
Infiltrométrie (outil de mesure)	OUI	OUI
Porte soufflante (Test)	OUI	OUI
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

#### Autres prestations

Formation France Diag

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BAYONNE, le 04/01/2022 Pour Gan Assurances, l'Agent général



e ribassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entièmement vené) - RCS Pane 542 063 797 - APE - 6512Z Siège social : 8-10, nue d'Astòrg - 75005 Pane - Tell - 01 70 54 20 00 - <u>waw glan fr</u>

pie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Psudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budagest CS 92459 75435 Paris Cedex (9

Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail: reclamation@gan.fr

**ATLANTIC**ONTRÔLE



## Certificat de compétences



#### Certificat N° C2039

#### Monsieur Sébastien AUREY



Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages,
	Du 11/12/2017	d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits
	au 10/12/2022	contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de
	Du 05/10/2017	performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la
	au 04/10/2022	réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation
	Du 11/12/2017	intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 10/12/2022	certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des
	Du 05/10/2017	constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux e
	au 04/10/2022	présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la
	Du 05/10/2017	présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 04/10/2022	organismes de cermication.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation
	Du 09/01/2019	intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification
	au 08/01/2024	vormodori.

Date d'établissement le mercredi 10 octobre 2018

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

P10

LCC 17, rue Borrel - 81100 CASTRES
Tel: 055tification de construes x ruio 614045 32 87 - www.qualixpert.com
sari au capital de 8000 euros - APE 71208 - RCS Cestres SIRET 493 037 832 00018

AS06L21AR